



Pôle Lorrain de l'Ameublement Bois

**PROCES VERBAL des DELIBERATIONS du
Conseil d'Administration du PLAB
le vendredi 20 juin 2014**

Le Conseil d'Administration du PLAB s'est réuni le vendredi 20 juin 2014 au centre AFPIA Est-Nord de Liffol-Le-Grand sur convocation de Monsieur WEBER, Président du PLAB.

Etaient présents

Monsieur Vernin (Président d'Honneur du PLAB),
Monsieur Gillet (LAVAL - administrateur),
Madame Leduc (CAC),
Monsieur Vidon Gerlier (Création Vidon Gerlier - administrateur),
Madame Reisse (Echevarria - administrateur),
Monsieur Davoli (Collinet - administrateur),
Madame Daudier de Cassini (Sovec),
Monsieur Vidot Maire de Liffol-le-Grand),
Monsieur Raoul (Vice-Président Codecom Neufchâteau – administrateur),
Monsieur Gouvion Saint Cyr (Secrétaire Général du CODIFAB - administrateur),
Monsieur Hildenbrand (Délégué Régional de l'UNIFA - Directeur Général du PLAB),
Madame Perroud (Assistante Administrative du PLAB).

Etaient excusés

Monsieur Weber (Président du PLAB),
Monsieur Hanania (UFSML),
Monsieur Masseret (Président du Conseil Régional de Lorraine - administrateur),
Madame Thomas (Vice-président du Conseil Régional de Lorraine - administrateur),
Monsieur Leclerc (Conseil Général des Vosges),
Monsieur Meddah (Préfet de la Région Lorraine - administrateur),
Monsieur A.Mayer (Président d'honneur du PLAB - administrateur),
Monsieur Causin (Néo-Sièges - administrateur),
Monsieur Roitel (Style & Confort Henryot & CiE – Administrateur),
Monsieur Pecout (Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz),
Monsieur Brunner (Conseil Général de la Meurthe & Moselle),
Monsieur Boucher (Conseil Général de la Moselle),
Monsieur Ruhland (Conseil Général de la Meuse),
Monsieur Adnot (Conseil Général de l'Aube).

2, rue du 8 mai 1945 - BP 8 - 88350 LIFFOL-LE-GRAND

Tél. : +33 (0)3 29 94 01 03 - Fax : +33 (0)3 29 94 02 57 - e-mail : contact@plab.org
Rédigé par le PLAB le 18/07/2014

Douze personnes sont présentes dont sept ont un droit de vote. Trois personnes excusées ont donné leur pouvoir à monsieur Vernin sur un total de 10 personnes ayant le droit de vote. Aucun quorum n'est requis, le Conseil d'Administration peut se tenir.

Monsieur Vernin, Président d'Honneur du PLAB, remplace monsieur Weber et ouvre la séance à 14 heures 15.

En premier lieu, Monsieur Vernin nous demande d'excuser l'absence de Messieurs A. Mayer et Weber qui n'ont pas pu assister à notre Conseil d'Administration, puis nous reprenons l'ordre du jour.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 14 juin 2013

Le compte rendu du conseil d'administration du 14 juin 2013 est adopté à l'unanimité.

2. Présentation de l'arrêté des comptes de l'exercice 2013 par la Sovec et approbation des comptes par le CAC

- Exercice à l'équilibre
- Charges salariales sont stables
- L'excédent brut est équilibré
- Exercice quasiment à l'équilibre avec un résultat positif après impôts de 2 123 €
- Reprise des provisions (concerne le trop perçu du FNADT qui sera à reverser en 2014 et le solde du FEDER 2009 dont le versement a seulement été réalisé en avril 2014)

Monsieur Hildenbrand prend la parole en précisant que l'affaire Bourgaux est définitivement close, de même que l'affaire Grandemange.

Pour conclure l'arrêté des comptes, le Commissaire aux Comptes, madame Leduc, a réalisé son travail d'audit et certifie sincère les comptes 2013 de l'association.

Monsieur Vernin demande s'il y a des questions et passe à la suite de l'ordre du jour.

3. Validation des nouveaux membres à agréer

Liste des nouveaux membres « Hors Ameublement » :

- **GARNIER THIEBAUT de Gérardmer (88)**

Activité : Tissage de textile

Intérêt : Participe à diverses actions collectives du PLAB + LTDL

⇒ Décision : adoptée à l'unanimité

- **MH DIFFUSION - LA LICORNE VERTE de Allain (54)**

Activité : Décoration végétale naturelle

Intérêt : Participe à diverses actions collectives du PLAB + LTDL

⇒ Décision : adoptée à l'unanimité

Monsieur Gouvion Saint Cyr, secrétaire général du CODIFAB, prend la parole et propose à Monsieur Hildenbrand de lui présenter son homologue du comité du Luxe. En effet des aides financières pourraient être apportées au futur club « Lorraine Terre De Luxe ». Ce rapprochement va être présenté par le PLAB lors de l'Assemblée Générale qui va suivre ce Conseil d'Administration

4. Bulletin d'Adhésion 2015

Monsieur Vernin prend la parole pour présenter le barème 2015 des cotisations du PLAB tout en précisant que l'association n'a effectué aucune augmentation desdites cotisations depuis 2001.

- **Cotisation Ameublement, Hors ameublement et Partenaire**

Proposition de maintenir à l'identique des tarifs 2014 les cotisations pour l'année 2015.

⇒ Décision : adoptée à l'unanimité

- **Sur-cotisation du club "Lorraine Terre De Luxe"**

proposition de la création d'une sur-cotisation de 1000 € HT par an pour les années 2014 et 2015, sous la condition suspensive d'approbation de la création du club Lorraine Terre de Luxe visé par cette sur-cotisation et soumise à l'approbation de l'AGE à suivre.

⇒ Décision : adoptée à l'unanimité sous condition suspensive d'approbation par l'assemblée générale extraordinaire de la modification des statuts et notamment de la création du club Lorraine Terre de Luxe

5. Questions diverses

Monsieur Vernin nous propose le renouvellement du mandat de Madame Leduc, notre Commissaire aux Comptes, pour une durée de 6 ans avec rétroactivité à compter de l'année 2013.

⇒ Décision : adoptée à l'unanimité

Monsieur Audoin Gouvion de Saint Cyr prend la parole et sensibilise le Conseil d'Administration pour 2015 sur les points suivants :

- que le CODIFAB vit grâce à la taxe fiscale ameublement versée par l'ensemble des fabricants français de mobilier ainsi que certaines importations,
- que le Ministère des Finances souhaite faire des économies fiscales par la suppression de petites taxes et notamment celle de l'ameublement dont la gestion est assurée par le CODIFAB.

Selon la décision prise au cours de l'été 2014, cela pourrait conduire à la disparition du CODIFAB et donc du financement précieux qu'il apporte au PLAB et aux entreprises de l'ameublement.

Monsieur Gillet prend la parole pour signifier qu'il est à souhaiter que le CODIFAB continue, et pour cela il faudrait que les entreprises s'allient pour alerter leurs élus de proximité sur le risque encouru.

Avant de conclure, monsieur Vernin donne la parole à monsieur Hildenbrand qui informe que le PLAB dispose à ce jour de 89 adhérents et que nous espérons obtenir quelques adhésions supplémentaires d'ici à la fin de l'année 2014.

Par ailleurs, les financeurs publics donnent souvent le PLAB en exemple pour la qualité de son travail, la préparation des dossiers de demande de financements publics et la gestion des actions collectives.

Monsieur Vernin remercie toutes les personnes présentes et les invite à se rendre à l'Assemblée Générale Ordinaire & Extraordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'honneur Vernin lève la séance à 14 heures 45.


De tout ce qui précède, il a été dressé procès-verbal qui a été signé par le Président d'honneur et le secrétaire.

Le Président d'Honneur,



Bruno VERNIN

Le Secrétaire,



Didier HILDENBRAND